

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD / MME PATRICIA SAEZ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Attribution d'une subvention d'investissement au SDIS 13

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer une subvention d'investissement au SDIS 13, d'un montant de 3 125 000 €, correspondant à la participation du Département au programme de constructions neuves du SDIS pour l'exercice 2017, conformément aux dispositions de la convention partenariale en vigueur.

Cette dépense sera imputée au chapitre 204 du budget du Département.

A l'unanimité
M. MALLIÉ ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée